

Webinaire Trackdéchets

Le 15 mars 2022, la FNTF en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique a organisé un webinaire d'informations sur l'outil Trackdéchets et les obligations réglementaires associées à son utilisation. Cette session d'information a fait l'objet de nombreuses interrogations dont certaines n'ont pas pu être traitées en séance.

Vous trouverez donc, au travers les éléments suivants, les questions formulées et les réponses apportées.

Pour une très grande majorité, les réponses sont reprises de la foire aux questions de Trackdéchets :

<https://faq.trackdechets.fr/>

Pour les autres, les réponses apportées intégreront rapidement cette foire aux questions !

Pour finir, découvrez sur [la page youtube de Trackdéchets](#), de nombreux tutos vous accompagnant à la création de votre compte, l'édition de bordereau de suivi de déchets, etc...

Et pour toute nouvelle question, n'hésitez pas à l'envoyer à hello@trackdechets.beta.gouv.fr

RAPPELS REGLEMENTAIRES

La plateforme Trackdéchets répond à l'obligation inscrite dans le décret du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments, de mise en place par le ministre chargé de l'environnement d'une base de données électronique centralisée, dénommée « système de gestion des bordereaux de suivi de déchets » au 1er janvier 2022.

Depuis cette date, les Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) et d'Amiante (BSDA) sont obligatoirement dématérialisés via Trackdéchets.

Toutefois, afin que l'ensemble des acteurs concernés par les obligations de traçabilité électronique puissent appréhender progressivement les nouveaux outils mis à disposition, **une période de tolérance est accordée durant le premier semestre, du 1er janvier au 30 juin 2022.**

L'emploi de bordereaux au format papier au cours de cette période est tolérée, mais ne dispensera pas les déclarants de tenir leurs registres chronologiques en interne et à en déclarer le contenu.

Dès le 1er juillet 2022, la dématérialisation via Trackdéchets des BSDD et des BSDA sera obligatoire.

L'OUTIL TRACKDECHETS

Trackdéchets est un outil développé dans le cadre d'une start-up d'état par le MTE. Il vise à **dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux.**

Il fonctionne comme une plateforme qui assure le lien entre tous les acteurs du parcours de traçabilité des déchets. Tous les acteurs présents sur un bordereau doivent être inscrits sur Trackdéchets.

Trackdéchets peut s'utiliser de deux manières différentes :

- En direct, via le site internet Trackdéchets,
- Via des outils de marché ou des outils métier (connectés à travers l'API Trackdéchets). Toutes les informations sur cette API sont disponibles sur le site de Trackdéchets.

→ [Quelle durée d'archivage des données](#)

Une fois enregistrés sur la plateforme, les bordereaux sont ensuite archivés durant 5 ans minimum.

ACTEURS ET DECHETS CONCERNES

Sont concernées par Trackdéchets, toutes personnes produisant, collectant, reconditionnant, transformant **des déchets dangereux (yc amiante)** ou des déchets POP ainsi que des déchets radioactifs (décret du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments).

→ [Pouvons-nous utiliser Trackdéchets pour nos déchets même les déchets non dangereux \(DND\) ?](#)

Pour les DND, il est utilisable mais les bordereaux édités seront des bordereaux de suivi des déchets dangereux ce qui peut apporter un certain niveau de contrainte.

→ [L'obligation d'utilisation trackdéchets sera-t-elle étendue aux déchets non dangereux non inertes et aux déchets inertes ?](#)

Non

→ [Est-ce les éco-organismes doivent utiliser trackdéchets?](#)

Les éco organismes doivent l'utiliser au même titre que tous les acteurs de la chaîne de gestion des déchets.

=> <https://faq.trackdechets.fr/les-eco-organismes-sur-trackdechets>

GESTION DE COMPTE

La première personne à créer un établissement devient administrateur du compte. Il est donc recommandé de favoriser les adresses génériques.

En tant qu'administrateur, il est possible d'ajouter d'autres membres : des « administrateurs » qui auront le droit de modifier les informations de l'entreprise et de créer d'autres comptes et des « collaborateurs » qui n'auront pas les droits précédemment cités mais qui pourront comme les administrateurs créer des bordereaux, les modifier et télécharger le registre.

Administrateurs et collaborateurs peuvent avoir une vision globale des BSDD.

L'administrateur peut ajouter plusieurs SIRET donc plusieurs sociétés sous un identifiant unique (une seule adresse mail).

Avec un seul accès (une seule adresse mail), administrateurs et collaborateurs peuvent avoir accès aux données de plusieurs établissements.

- Questions réponses :

→ [En tant qu'entreprise de Travaux Publics, avec quel profil doit-on s'inscrire sur Trackdéchets ?](#)

Vous devez sélectionner le profil "Producteur". Un profil spécifique sera ultérieurement créé.

Profil de l'entreprise

- Producteur de déchets
- Installation de Transit, regroupement ou tri de déchets
- Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial
- Installation de traitement de VHU (casse automobile et/ou broyeur agréé)
- Installation de traitement
- Transporteur
- Négociant
- Courtier
- Éco-organisme

Valider Annuler

Précisions FNTF : Vis-à-vis du code de l'environnement, vous êtes le détenteur des déchets

→ [Comment mettre à jour les informations de l'établissement ?](#)

Selon les informations à modifier, les procédures de modifications sont précisés sur : <https://faq.trackdechets.fr/informations-generiques/gerer-son-compte/modifier-les-informations-de-son-compte>

→ [Comment peut-on voir l'administrateur lorsque l'on est seulement membre ?](#)

Si, suite à la création de votre compte vous voulez rattacher l'établissement et vous découvrez que **l'entreprise a déjà été créée sur Trackdéchets, vous pouvez demander à être rattaché** (grâce au bouton dédié sur l'application). L'administrateur de l'entreprise peut alors vous ajouter en tant qu'administrateur ou collaborateur.

Si vous avez effectué la demande il y a plus de 7 jours et vous n'avez pas reçu de réponse de la part de l'administrateur de l'entreprise, vous pouvez contacter les administrateurs

→ [Comment modifier l'adresse mail de l'administrateur ?](#)

- 1- Connectez vous à votre compte Trackdéchets
- 2- Via l'onglet Mon compte > Établissements > Membres : envoyer une invitation à votre nouvelle adresse mail
- 3- Dans votre boîte email, cliquez sur "Accepter l'invitation" sur l'email reçu
- 4- Connectez-vous à votre compte et supprimez les droits de votre ancienne adresse email si besoin.

→ [Comment accéder au code signature et le renouveler ?](#)

- [Trouver mon code signature à 4 chiffres](#)

Tout collaborateur de l'établissement peut accéder au code signature.

1. Allez sur *Mon compte*
2. Ensuite, à l'onglet *Établissements*
3. Sur l'entreprise souhaitée, cliquez sur l'onglet Signature

Si vous avez le rôle "administrateur" au sein de votre établissement, vous pouvez renouveler votre code signature, autant de fois que vous en aurez besoin.

- [Pour renouveler le code signature :](#)

1. Allez sur *Mon compte*
2. Ensuite, à l'onglet *Établissements*
3. Sur l'entreprise souhaitée, cliquez sur Code signature
4. Cliquez sur *Renouveler*

→ [Comment changer l'administrateur ?](#)

- 1- Demandez la réinitialisation du mot de passe de l'ancien administrateur ici :
<https://app.trackdechets.beta.gouv.fr/reset-password>
- 2- Connectez-vous au compte de l'ancien administrateur (grâce à votre administrateur informatique)
- 3- Via l'onglet Mon compte > Établissements > Membres : envoyer une invitation au nouvel administrateur à rejoindre l'établissement
- 4- Dans votre boîte email (nouvel administrateur), cliquez sur Accepter l'invitation sur l'email reçu
- 5- Le nouvel admin se connecte à son compte Trackdéchets et supprime les droits de l'ancien admin.

En dernier recours, contactez l'équipe de Trackdéchets (par mail à hello@trackdechets.beta.gouv.fr) et demandez lui d'assigner les droits administrateur à une adresse générique que vous aurez créée au préalable (ex: tracabilite@votre-entreprise.fr).

=> Plus de détail sur <https://faq.trackdechets.fr/informations-generiques/sinscrire/questions-frequentes>

→ [Je possède des établissements qui possèdent des numéros de SIRET différents mais rattachés à un même siège, comment les ajouter ?](#)

Ceci dépendra si vous voulez être membre de tous ces établissements.

- Vous pouvez soit rattacher tous ces établissements à votre compte (via le SIRET) puis inviter vos collaborateurs.
- Ou sinon les collaborateurs de ces sites peuvent les créer directement et vous inviter.

→ [Comment procéder si plusieurs établissements sont rattachés à un seul numéro SIRET ?](#)

Il arrive que plusieurs établissements (hôpitaux ou déchetteries par exemple) soient rattachés au même numéro SIRET. Dans ce cas, deux options s'offrent à vous :

Soit, faire la démarche d'obtention d'un numéro SIRET pour chacun des établissements puis créer un compte par établissement → C'est la solution que nous recommandons et qui correspond également à l'enregistrement des sociétés tel qu'il est voulu par le code du commerce (décret n°2015-731).
Soit, utiliser le champ "adresse de collecte" en bas de la première page du bordereau pour indiquer l'adresse de l'établissement concerné par le bordereau, qui possède une adresse postale différente de celle associée au numéro SIRET.

Dans ce cas, une colonne "adresse" apparaîtra dans le registre permettant de distinguer les différents établissements associés au même numéro SIRET

CREATION / MODIFICATION D'UN BSDA (EN TANT QUE PRODUCTEUR)

▪ Création d'un BSDA

Cliquer sur Créer un bordereau (peut-être créé via l'API)

N'importe quel acteur présent sur le bordereau peut le préparer pour les autres (producteur, transporteur, prestataire de déchets., il apparaîtra en mode brouillon.

La signature du BSDA se fait via un Code de signature (renouvellement du code possible par les administrateurs).

Aujourd'hui la signature d'un BSDA doit se faire simultanément par le producteur et le transporteur sur la tablette/smartphone du transporteur lors de l'enlèvement. → flexibilisation de la signature à venir.

Le producteur et le transporteur pourront signer indépendamment l'un de l'autre le bordereau, sans ordre de signature imposé. Dès qu'un bordereau est traité et finalisé, il apparaît dans le registre.

▪ Modification d'un BSDA

Si modification nécessaire : cliquez sur le bordereau et faire une demande de révision. Le commentaire est obligatoire. Lorsqu'on clique sur « envoyer », la demande de révision est envoyée à l'ensemble des acteurs concernés qui pourront valider ou refuser la révision.

➤ Questions/réponses

→ [Qui peut éditer un bordereau de suivi amiante ?](#)

N'importe quel acteur présent sur le bordereau amiante peut éditer le bordereau. L'objectif étant de permettre de conserver le fonctionnement habituel des différents acteurs.

→ [Puis-je créer un bordereau amiante si mes prestataires ne sont pas sur Trackdéchets ?](#)

Si un prestataire n'est pas inscrit sur Trackdéchets, alors le BSDA ne pourra être généré en version dématérialisé.

→ [Comment faire lorsque le maître d'ouvrage / le producteur d'amiante est un particulier ?](#)

Si le maître d'ouvrage est un particulier, il faut cocher la case "Le MO ou le détenteur est un particulier" et renseigner les coordonnées du particulier, ce dernier n'a pas besoin de se créer un compte sur Trackdéchets.

→ [Quel est l'ordre de signature du bordereau amiante ?](#)

Le maître d'ouvrage est le premier à signer le bordereau après vérification des informations complétées. (historique)

Ensuite, l'entreprise de travaux signe le bordereau après modification de certains champs (dont les conditionnements) et complétion des numéros de scellés (1 scellé = 1 conditionnement).

Ensuite, le transporteur peut signer l'enlèvement après avoir complété les immatriculations de ses véhicules et la date de prise en charge.

Enfin, l'installation de destination signe le traitement.

→ Un code à 4 chiffres est-il nécessaire pour la signature d'un bordereau amiante ?

Le code signature à 4 chiffres n'est pas nécessaire pour le bordereau amiante puisque chaque acteur signe le bordereau isolément depuis sa propre interface. A l'inverse du BSDD où le transporteur signe grâce au code à 4 chiffres du producteur.

→ Existents-ils des systèmes d'alerte pour informer des modifications apportées aux bordereaux par les autres acteurs de la chaîne ?

Non et cela n'est pas prévu pour le moment car représenterait beaucoup trop d'informations et d'alertes à traiter pour les utilisateurs.

→ Qui est l'émetteur du déchet dans le cadre d'un bordereau de suivi amiante ?

L'émetteur est un maître d'ouvrage.

→ Quid des sites où il n'y a pas de réseau ?

Trackdéchets : Utilisation des bordereaux papier tant que cela est possible (jusqu'au 1er juillet 2022). Puis, lorsque la signature désynchronisée du bordereau sera possible, le bordereau pourra être complété dans des lieux où il y a du réseau en amont de la collecte et suite à celle-ci.

- et si le transporteur est arrêté par la gendarmerie ?

→ Je transporte moi-même mes déchets, comment faire pour l'indiquer dans Trackdéchets ?

Trackdéchets prend en charge l'exemption de récépissé de transports pour les producteurs qui amènent eux même leurs déchets. Vous pouvez l'indiquer sur le BSD, dans l'onglet Transports en cochant la case "Je transporte moi-même[...]".

Ce faisant, vous n'aurez pas à ressaisir vos coordonnées et informations indiquées ci-dessous.

CREATION / MODIFICATION D'UN BSDD

Tout acteur qui est indiqué sur le bordereau de suivi de déchet peut préparer un BSD (transporteur, producteur, installation de traitement, négociant, éco-organisme).

⚠ Par contre la signature à l'enlèvement ne peut-être faite que par le producteur et le transporteur, comme le veut la réglementation.

Lorsque vous préparez un BSD Trackdéchets, il n'est désormais plus possible de viser un prestataire (collecteur, transporteur, centre de traitement) qui n'est pas inscrit sur Trackdéchets.

Si vous visez des acteurs qui ne sont pas inscrits, nous vous invitons vivement à les contacter pour les enjoindre à le faire.

→ Que faire si le transporteur avec lequel je travaille n'a pas d'outil (smartphone ou tablette) ?

Si votre transporteur transporte des déchets dangereux, il sera obligé de s'outiller.

→ Peut-on choisir un numéro de BSD ou sommes obligés de garder celui généré ?

C'est possible, dans ce cas-là, je remplis la case correspondante :

The screenshot shows a form with four tabs: "Émetteur du déchet", "Détail du déchet", "Destination du déchet", and "Transporteur du déchet". The "Détail du déchet" tab is active. Below the tabs, there is a section for "Autre Numéro Libre (optionnel)" with a text input field containing the placeholder "Utilisez votre propre numéro de BSD si nécessaire." A red arrow points to this field. Below the input field, there is a radio button labeled "Un éco-organisme est le responsable / producteur des déchets de ce bordereau".

Ceci n'est pas obligatoire : je peux aussi ne pas remplir case

→ Peut-on changer le transporteur au moment de l'enlèvement des déchets ?

Chaque acteur peut modifier la suite du bordereau au cours de son processus de signature (tous les champs qui n'ont pas encore été signés et scellés). Il est donc possible de modifier le transporteur en indiquant un nouveau numéro SIRET.

→ Comment fait-on si le MOA n'a pas validé le BSDA, mais à validé la FIP?

→ Le code établissement une fois changé le précédent reste obsolète?

→ comment faire si le code déchet fourni sur dématamiente ne correspond pas au code déchet fourni par le centre d'enfouissement?

→ Comment faire si on ne connaît pas : n° de scellé ? le transporteur ? les modalités de conditionnement futures ? L'immatriculation ?

→ Quelle procédure à suivre en cas d'entreposage provisoire ?

Les réponses à vos questions sur : <https://faq.trackdechets.fr/informations-generales/cas-metiers/lentreposage-provisoire-et-reconditionnement> . Un tuto sur l'entreposage provisoire est prévue dans les prochaines semaines. Pour savoir quand, inscrivez vous à la newsletter en bas de page du site : <https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

A chaque étape de la signature, chaque acteur a la possibilité de modifier les informations qui le concerne. Et qui concerne les déchets. Au moment de la signature simultanée , il est encore possible de faire des modifications.

Prise en main de l'outil

Tous les mardis à 14h, organisation de formations ouvertes au grand public. Toutes les vidéos sont mises en ligne sur la chaine Youtube de Trackdéchets. Pour être informé des sujets de formation, possibilité de s'inscrire à la newsletter (ICI).

Un guide d'information Trackdéchets : <https://trackdechets.beta.gouv.fr/resources/>

Une Chaine Youtube Trachdéchets

- Formation #1 : Comment s'inscrire ? Comment gérer son compte ?
- Formation #2 : Comment créer un BSDD ? Quelles sont les étapes de signature du BSDD ?
- Formation #4 : comment créer un Bordereau de suivi Amiante ? Quelles étapes ?
- Formation #7 : Les pré-requis pour connecter son outil métier à Trackdéchets
- Formation #9 : Comment faire un bordereau de regroupement (annexe 2) dans Trackdéchets ?
- Formation #10 : Comment créer un BSD Amiante ? Quelles étapes ? Quels cas métiers possibles ?
- Formation #12 : Comment faire un bordereau (BSDD) avec un entreposage provisoire ?

un site de test SANDBOX permettant d'utiliser Trackdéchets sans qu'il y ait d'impact sur le réel, les données n'iront pas dans le registre.